



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2017-129

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2017

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-07-05-005 - 01-ARS - décision portant nomination Pascal Durand Directeur des Ressources Humaines par intérim (2 pages)	Page 3
R76-2017-07-06-003 - 02-ARS - décision portant modification de délégation de signature de Directrice générale de l'agence régionale de santé (M. Pascal Durand) (2 pages)	Page 6
R76-2017-07-20-001 - 03-DREAL - arrêté portant approbation des cartes pour le territoire à risque important d'inondation du bassin d' Arcachon (4 pages)	Page 9

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-07-05-005

01-ARS - décision portant nomination Pascal Durand
Directeur des Ressources Humaines par intérim

*01- décision portant nomination Pascal Durand Directeur des Ressources Humaines par intérim
- signée par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -*



Décision ARS OCCITANIE 2017- 2006

Portant nomination du Directeur des Ressources Humaines par intérim

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1432-2 issu de l'article 118 de cette même loi ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées-Mme Monique Cavalier ;

Vu le décret n°2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la Région Occitanie ;

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

Vu la décision n°2016-AA1 en date du 04 janvier 2016 portant organisation de l'ARS de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°2016-AA2 en date du 04 janvier 2016 portant nomination des directeurs dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°2016-AA3 en date du 04 janvier 2016 portant nomination des délégués départementaux dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

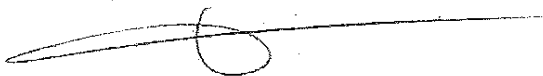
Vu la décision n° 2016-AA4 en date du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

DECIDE :

Article 1^{er} - De nommer Monsieur Pascal Durand, en qualité de Directeur des ressources humaines par intérim, à compter du mercredi 5 juillet 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 5 juillet 2017



La Directrice Générale
Monique CAVALIER

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-07-06-003

02-ARS - décision portant modification de délégation de signature de Directrice générale de l'agence régionale de santé (M. Pascal Durand)

02-décision portant modification de délégation de signature de la Directrice générale de l'agence régionale de santé (M. Pascal Durand en tant que directeur par intérim des ressources humaines).

- signée par Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie -

Décision ARS-OCCITANIE 2017-2007 portant modification de délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Occitanie

Vu la loi n°-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le code de la santé publique, et notamment son article L 1432-2;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu l'ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu le décret 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées-Mme Monique Cavalier ;

Vu la décision n°2016-AA1 en date du 04 janvier 2016 portant organisation de l'ARS de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°2016-AA2 en date du 04 janvier 2016 portant nomination des directeurs dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°2016-AA3 en date du 04 janvier 2016 portant nomination des délégués départementaux dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° 2016-AA4 en date du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n°ARS/2017-2007 portant nomination de Monsieur Pascal DURAND, en qualité de Directeur par intérim de la Direction des ressources humaines à Montpellier.

Considérant que l'évolution des organisations et des fonctions à l'intérieur de certaines directions implique la mise en place de nouvelles délégations de signature.

DECIDE :

Article 1

L'Annexe 1 intitulée « Personnes bénéficiant d'une délégation de signature » de la Décision n°2016-AA4 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées susvisée est modifiée comme suit :

Direction des ressources humaines

Le directeur des ressources humaines désigné comme délégataire à l'article 2.5 est :
- M. Pascal DURAND en tant que directeur par intérim des ressources humaines.

Article 2 :

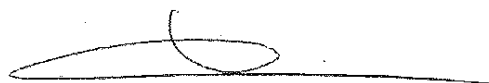
Les autres dispositions de la Décision n°2016- AA4 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées susvisée demeurent inchangées.

Article 3

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et des préfectures de chacun des départements de la région. Elle sera notifiée à l'ensemble des délégataires concernés.

Fait à Montpellier, le 06 juillet 2017

La directrice générale
Monique CAVALIER



Préfecture Haute-Garonne

R76-2017-07-20-001

03-DREAL - arrêté portant approbation des cartes pour le
territoire à risque important d' inondation du bassin d'
Arcachon

*03-arrêté portant approbation des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques
d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation du bassin d'Arcachon.*

- signé par M. le préfet de la région Occitanie -



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Arrêté

portant approbation des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques d'inondation pour le territoire à risque important d'inondation du bassin d'Arcachon

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de la Haute-Garonne,
Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil européen du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 566-6, R. 566-6, R. 566-7, R. 566-8, R. 566-9, relatifs à l'élaboration des cartes des surfaces inondables et des cartes des risques d'inondation, et l'article R. 213-16 relatif au délégué de bassin ;

VU l'arrêté ministériel du 6 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L. 566-5-I du code de l'environnement ;

VU l'arrêté n° 2013-015 du 11 janvier 2013 du préfet de la région Midi Pyrénées, préfet du département de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne ;

VU les circulaires du ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie :

- n° DEVP1114677C du 5 juillet 2011 relative à la mise en œuvre de la politique de gestion des risques d'inondation ;

- n° DEVP1228419C du 16 juillet 2012 relative à la mise en œuvre de la phase « cartographie » de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

- n° DEVP1320796C du 14 août 2013 relative à l'élaboration des plans de gestion des risques d'inondation et à l'utilisation des cartes des risques pour les territoires à risque important d'inondation ;

VU l'avis de la commission inondation de bassin du 1^{er} juin 2017 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, délégué de bassin Adour-Garonne ;

ARRETE

Article 1 - Les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation, pour le territoire à risque important d'inondation du bassin d'Arcachon sont approuvées.

Elles complètent les informations existantes relatives aux risques d'inondation sur ces territoires.

Article 2 - Ces cartes, ainsi que leur rapport d'accompagnement, sont mises à la disposition du public au siège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Elles sont également consultables et téléchargeables sur le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine : <http://http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/tri-arcachon-r741.html>

La liste des communes concernées figure en annexe du présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Article 4 - Le préfet de la région Occitanie, le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, délégué de bassin Adour Garonne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **20 JUL. 2017**



Pascal MAILHOS

Annexe

Dénomination du territoire à risque important d'inondation	Liste des communes concernées	DREAL de région où les cartes sont consultables
TRI du bassin d'Arcachon	Arcachon La Teste-de-Buch Gujan-Mestras Le Teich Biganos Audenge Lanton Andernos-les-Bains Arès Lège-Cap Ferret	DREAL Nouvelle-Aquitaine 15 rue Arthur Ranc BP 60539 86020 POITIERS

